

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE
SEANCE 03 AOÛT 2026**

CONSEILLERS MUNICIPAUX :
EN EXERCICE : 15
PRÉSENTS : 11
Procurations : 4
Absent : 0

L'an deux mille vingt-six et le trois août à dix-neuf heure trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel SOULIER, Maire de SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE.

Présents : BOUDON Sophie, CHAMPREDON Éric, CUMINAL Yannick, DOLADILLE Damien, GRANIER Guylhem, PARENT Philippe, PAULHAC Corinne, RODIER Sylvain, SOULIER Anne, SOULIER Samuel, TREBUCHON Géraldine.

Présents par procuration : Monsieur BECHETOILLE Xavier à Monsieur GRANIER Guylhem, Madame CHALIER PASCAL Maryline à Madame SOULIER Anne, Madame PANTEL-BEILLA Emilie à Madame BOUDON Sophie, Madame VASSAL Aurore à Madame TREBUCHON Géraldine.

Absent :

Secrétaire de séance : Madame TREBUCHON Géraldine

1 - OBJET : APPROVISIONNEMENT DE LA CHAUFFERIE BOIS DU RESEAU DE CHALEUR DE LA COMMUNE DE SAINT-ALBAN SUR LIMAGNOLE - SAISON 2026/2027

Avec le concours et l'accompagnement du SDEE de la Lozère, la Commune a établi un nouveau cahier des charges pour le marché relatif à l'approvisionnement de la chaufferie bois du réseau de chaleur de la commune de Saint-Alban sur Limagnole en 2023.

Pour la saison 2026/2027, une consultation a été lancée le 11 juin 2026. La date limite de remise des offres était le 20 juillet 2026 à 12h.

Deux entreprises ont répondu et ont fait une offre :

- SUEZ RV BOIS – 84300 CAVAILLON
- SAS SYCO – 12850 ONET LE CHATEAU

L'analyse permet d'établir le classement des offres suivant :

Nom de l'entreprise	Montant pris en compte pour le jugement des offres	Cotation prix sur 40	Valeur technique et environnementale sur 30	Certification QBEO+ ou équivalent sur 30	Cotation globale sur 100	Classement
SUEZ RV BOIS	25.00 € HT	40.00	30.00	30.00	100.00	1
SAS SYCO	28.00 € HT	32.00	30.00	30.00	92.00	2

Monsieur le Maire propose de retenir l'offre arrivant en n°1 au regard des critères d'analyse soit l'entreprise SUEZ RV BOIS.

Après l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de retenir l'entreprise SUEZ RV BOIS ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Le Maire,

Samuel SOULIER

